



## INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 10 décembre 2015

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

## Actualités

---

### Sondage SCCCUL : merci à tous les participants!

À la suite de notre second appel à tous, plusieurs chargées et chargés de cours ont rempli le sondage mis en ligne le 21 octobre 2015. Au total, 641 personnes ont finalement répondu, ce qui constitue, d'après notre conseiller, « un excellent échantillon représentatif de toute la population des chargées et chargés de cours, avec une marge d'erreur de  $\pm 3,2$  % 19 fois sur 20 ». Nous entamerons une analyse approfondie des résultats de ce sondage au cours de la session d'hiver 2016. Ces résultats nous aideront à élaborer notre futur cahier de demandes. Le tirage des quatre chèques-cadeaux d'une valeur de 100 \$ de la librairie Zone a pour gagnantes et gagnants : Antoine Houde (Relations industrielles), Karine Mollinger (École de langues), Bruno Lemieux (Enseignement et apprentissage en éducation), Nathalie Fillion (Information et communication). La carte-cadeau du cinéma Le Clap a été remportée par Amélie Couture (Fondements et pratiques en éducation). Félicitations aux gagnants et merci à toutes et à tous pour votre collaboration! Anne Beauchemin  
Vice-présidente aux communications

### Avis de décès

Nous avons appris récemment la triste nouvelle du décès de deux de nos collègues chargés de cours. **Daniel Loupret** (1952-2015) était chargé de cours au Département de management. Il est décédé le 24 octobre dernier. En plus de ses collègues du Département de management, plusieurs membres de l'équipe l'ont côtoyé lorsqu'il a été membre du conseil exécutif du SCCCUL entre 1995 et 1998. Au cours de cette période, il a occupé successivement les postes de secrétaire général et de vice-président à la vie syndicale. Il a aussi été membre du comité d'information et de mobilisation ainsi que délégué au conseil syndical. Nous offrons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

**Dan Alexandru Zénidé** (1951-2015) a été chargé de cours à l'École d'architecture. Nous l'avons aussi connu comme membre du comité d'information et de mobilisation, et comme délégué syndical de 2009 à 2013. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Pour l'équipe,  
Anne Beauchemin  
Vice-présidente aux communications

### Bienvenue à Gordon Craig, comme membre contractuel au poste de la trésorerie

Au cours de l'automne, le Conseil exécutif a lancé un appel d'offre pour un contrat de 10 h par semaine au poste de la trésorerie. La personne choisie parmi les candidatures reçues est Gordon Craig, chargé de cours au Département d'opérations et de systèmes de décision de la Faculté des sciences de l'administration. En plus de ses activités comme chargé de cours, Gordon est aussi délégué syndical de son département au sein du Conseil syndical du SCCCUL. Nous lui souhaitons la bienvenue et un bon séjour au sein de l'équipe!

Pour le Conseil exécutif

## À votre agenda

---

### 11 décembre 2015, de 14 h à 18 h

Seconde réunion de l'Assemblée générale statutaire d'automne au Théâtre de poche, pavillon Maurice-Pollack, salle 2113

### 17 décembre 2015, à partir de 17 h

Fête de Noël du SCCCUL à la salle d'exposition du pavillon Alphonse-Desjardins, 2e étage. Bienvenue à toutes et tous!

### 18 décembre 2015 au 4 janvier 2016

Fermeture du bureau pour la période des Fêtes. De retour le mardi 5 janvier 2016 pour vous accueillir.

## Échos du comité des relations du travail (CRT)

---

### Demande de PECC refusée. Vous voulez contester?

Chaque année, **entre le 15 et le 31 octobre**, les chargés de cours d'une unité (faculté, école, département) peuvent demander à la direction de cette unité de leur reconnaître un ou plusieurs PECC. Si la direction refuse une demande de reconnaissance de PECC, elle doit convoquer le chargé de cours **avant le 1er décembre** en lui spécifiant pour quels PECC un complément d'information est nécessaire pour qu'ils soient reconnus. **Au plus tard le 1er décembre ou 10 jours ouvrables après cette rencontre**, la direction de l'unité communique par écrit sa décision au chargé de cours et, en cas de refus, elle doit lui en exposer les motifs. Or, en vertu de notre convention collective, il est possible pour le chargé de cours de contester cette décision. **Dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réponse écrite de la direction de l'unité**, le chargé de cours peut demander par écrit que son dossier soit soumis au Comité de révision, qui l'évaluera en regard des critères relatifs aux PECC refusés. Pour faire une demande de révision à la suite du refus de reconnaissance d'un PECC, nous vous invitons à joindre, dans les délais prescrits, les agents du CRT de votre Syndicat et de bien consulter les articles 25.18 à 25.22 de notre convention collective, qui détaillent la procédure de contestation auprès du Comité de révision.

Les agents de relations du travail  
Élisabeth Cyr  
Louis Lefrançois

## Vie syndicale

---

### Compte-rendu de l'Assemblée générale statutaire d'automne

La première réunion ordinaire de l'Assemblée générale statutaire d'automne du Syndicat s'est tenue le vendredi 20 novembre 2015, de 15 h à 18 h au Théâtre de poche du pavillon Maurice-Pollack. Plusieurs points à l'ordre du jour ont été discutés, puis adoptés par l'assemblée des chargées et chargés de cours. Au chapitre de la trésorerie, ont été adoptés les états financiers pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, le rapport du Comité de surveillance des finances suivi des réponses du trésorier et la nomination d'un auditeur externe en vue de l'examen du bilan financier pour l'année 2015-2016. Cette assemblée statutaire étant aussi consacrée aux activités du Syndicat et de ses comités, plusieurs bilans pour l'année 2014-2015 ont été présentés, dont celui du Conseil exécutif et du Comité de retraite. Parmi les points mis à l'ordre du jour, une proposition concernant la politique syndicale de placement (des fonds du Syndicat) à intégrer au Guide de gestion interne a été adoptée, ainsi que les modifications apportées aux Statuts et règlements, rendues nécessaires afin de les arrimer avec le texte de l'actuelle convention collective. Enfin, une proposition d'appui à nos collègues professeurs de cégeps et à tous les enseignants du secteur public, actuellement en négociation, a été votée à l'unanimité. Le conseil syndical est heureux d'accueillir cinq nouvelles déléguées et un nouveau délégué élus lors de cette assemblée. Il s'agit de Danielle Cloutier (Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Département de géographie), Claudia Comtois (Faculté des sciences de l'éducation, Département des fondements et pratiques en éducation), Francine Curodeau (Faculté de pharmacie), Line Langlais (Faculté des sciences de l'éducation, Département des fondements et pratiques en éducation), Catherine Lemay (Faculté des lettres et des sciences humaines, École de langues), Renaud Picard (Faculté des sciences

sociales, Département des relations industrielles). Il est possible de consulter les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale sur le site internet du Syndicat.

Louise Néron,  
Secrétaire générale

## Journée nationale des chargées et chargés de cours (22 novembre)

Pour souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours, qui se tenait cette année un dimanche, le SCCCUL a proposé à ses membres de se réunir, après l'Assemblée générale du vendredi 20 novembre, pour un 6 à 8 musical où le chargé de cours Zbigniew Borowicz (Faculté de musique) a joué différents airs à l'accordéon pour la quarantaine de collègues qui étaient présents. Ensemble, ils ont souligné cette Journée de manière conviviale et festive en prenant un verre et en partageant un repas. La Journée nationale des chargées et chargés de cours, instaurée en 2000 par une initiative de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec), a pour but de mettre en valeur la contribution des chargées et chargés de cours à l'enseignement universitaire et leur rôle essentiel, notamment dans la formation des étudiants de 1er cycle. Elle est soulignée de différentes manières par les syndicats de chargés de cours des universités québécoises. En 2014, une exposition de publications et d'œuvres en arts visuels avait été organisée lors du Forum sur les enseignants universitaires contractuels, auquel des membres du SCCCUL avaient participé. En 2012 et en 2013, une journée de conférences offertes par des chargées et chargés de cours de toutes disciplines avait été proposée, au grand bonheur de ceux qui y avaient participé. Pour plus d'informations sur les réalisations des chargées et chargés de cours : <http://www.chargesdecours.com/>



## Manifestation nationale Pause Université en Santé

Le lundi 30 novembre 2015, à 10 h, a eu lieu dans toutes les universités québécoises un rassemblement de membres de la communauté universitaire à l'heure de la pause du matin. Cette manifestation symbolique avait pour but d'envoyer un signal de plus au gouvernement pour qu'il comprenne que l'ensemble des communautés universitaires dénonce, d'une même voix, les compressions dans les budgets des universités. Ces compressions mettent à mal non seulement les missions d'enseignement et de recherche, mais aussi les services aux étudiants, en plus de précariser de nombreux employés et enseignants. Pour éviter que la situation ne se dégrade davantage, il est impératif d'exiger un réinvestissement immédiat dans l'enseignement supérieur afin de ne pas pénaliser une génération d'étudiants dans leur formation professionnelle. La qualité de l'enseignement et des services offerts aux étudiants est un bien inaliénable! Ont participé à cette manifestation 36 fédérations, conseils provinciaux, associations et syndicats de professeurs, de chargés de cours, de professionnels de recherche, de personnel de soutien, de personnel administratif et de professionnels, d'étudiants et d'enseignants postdoctoraux. Pour en savoir plus sur les participants à cet événement : <http://pauseuniversiteensante.com/>



Lire aussi : <http://www.quebechebdo.com/Actualites/2015-11-30/article-4360332/Une-pause-pour-une-Universite-en-sante/1> <http://www.journaldequebec.com/2015/11/30/mobilisation-provinciale-contre-les-compressions-dans-les-universites>

## Gabriel Nadeau Dubois : un appui syndical hors du commun pour un combat corsé

Lors du dernier Conseil fédéral de la FNEEQ, tenu les 18 et 19 novembre 2015 à Québec, un point hors de l'ordinaire était présenté dans l'ordre du jour. S'il est fréquent d'y voir apparaître des campagnes comme celles des paniers de Noël ou d'autres appuis à des organismes reconnus, tel Amnistie internationale, cette fois-ci Gabriel Nadeau-Dubois était invité à expliquer la demande de soutien financier de 5 000\$ déposée en son nom par un appuieur, afin de lui permettre d'assurer sa défense en Cour suprême. La FNEEQ et les autres fédérations membres de la confédération (CSN) donnent annuellement des dizaines de milliers de dollars à différents organismes appuyant ou défendant les plus démunis ou ceux ayant peu de ressources pour faire face à l'adversité. Ce faisant, elles encouragent leurs syndicats affiliés à contribuer à cet effort dans la mesure de leurs moyens respectifs. Le cas de M. Nadeau-Dubois demeure toutefois une exception. En effet, l'ex-leader étudiant de la Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), opposée à la hausse des droits de scolarité, entend se défendre en Cour suprême pour prouver qu'il n'a pas commis d'outrage au tribunal lors des manifestations étudiantes de 2012. Gabriel Nadeau-Dubois devra poursuivre à titre personnel, devant la Cour suprême, une bataille commencée depuis plus de 3 ans, cette dernière ayant accepté de se pencher sur la question de son acquittement éventuel en Cour d'appel. Un bref rappel : la cause oppose Gabriel Nadeau-Dubois à un étudiant de l'Université Laval, Jean-François Morasse, qui l'accuse d'avoir incité les étudiants en grève à empêcher la tenue des cours, ce qui aurait brimé les droits de ceux qui étaient contre les manifestations étudiantes. Pour résumer les faits, le 13

mai 2012, en entrevue sur les ondes du Réseau de l'information (RDI), Nadeau-Dubois a déclaré qu'il trouvait « tout à fait légitime que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève », en faisant référence aux piquets de grève nombreux qui bloquaient l'entrée des salles de cours dans plusieurs facultés. La Cour supérieure du Québec l'ayant reconnu coupable d'outrage au tribunal le 1er novembre 2012, Gabriel Nadeau-Dubois a été condamné à 120 heures de travaux communautaires. On l'a accusé alors d'avoir contrevenu à une ordonnance de cour portant sur l'interdiction de bloquer l'accès aux salles de cours, accusation dont il a été acquitté plus tard par trois juges de la Cour d'appel. On a donné raison à M. Nadeau-Dubois dans un jugement qui a statué que rien ne permettait de conclure, hors de tout doute raisonnable, qu'au moment des faits il connaissait l'injonction émise par la Cour supérieure. Le juge Dufresne avait souligné à cette occasion le problème relatif à la liberté d'expression que cette affaire mettait en cause : « Le droit de faire connaître au public le plus large possible la position que l'on défend avec force et conviction dans un conflit relève de la liberté d'expression protégée par les chartes », lit-on dans le jugement de la Cour d'appel. Ici se trouve le cœur d'un litige, déterminant pour l'exercice du droit de grève en général, tant du côté des étudiants que de celui des travailleurs. En effet, dans le cadre d'un conflit de travail, le même genre d'accusation peut, théoriquement, être porté à l'encontre d'un représentant d'une organisation syndicale exprimant son opinion. Vue sous cet angle, la bataille juridique se livre à un niveau qui se situe bien au-delà des deux individus impliqués dans cette cause ou encore de la grève étudiante de 2012. C'est ce qui explique le déploiement impressionnant de moyens financiers et légaux mis en cause. Ce sera maintenant au tour du plus haut tribunal du pays à prendre une décision dans cette affaire. M. Morasse a en effet demandé au plus haut tribunal du pays d'analyser la cause, car il considère inadmissible qu'on puisse inciter des gens à enfreindre une injonction au nom de la liberté d'expression. Jusqu'à maintenant, Jean-François Morasse estime les coûts reliés à sa cause à 50 000 \$. La majorité a été financée par des dons populaires sollicités, entre autres, par l'entremise des radios d'opinion de la ville de Québec au nom de la Fondation 1625. Cet organisme appuie financièrement M. Morasse et regroupe des opposants à la grève du printemps 2012, lors du célèbre Printemps érable. Pour assurer la défense de M. Nadeau-Dubois, un comité de soutien indépendant aurait maintenant recueilli plus de 100 000 \$ grâce à des dons. C'est dans ce contexte que la demande d'appui financier a été présentée devant les syndicats de la FNEEQ réunis en Conseil fédéral. L'accusé ne devrait donc pas rencontrer d'obstacle financier pour la suite des procédures devant l'amener jusqu'en Cour suprême. Si vous désirez acheminer un don personnel, un chèque peut être libellé au nom de *Comité de soutien à Gabriel Nadeau-Dubois*, puis expédié au 1500 Cuvillier, Montréal, QC, H1W 2Z8.

Vincent Mauger

Vice-président aux relations intersyndicales

## Le babillard des chargées et chargés de cours

---

### Félicitations à Pamela Farman, chargée d'enseignement à la Faculté des sciences infirmières

Le 9 novembre 2015, Pamela Farman a été honorée lors de la remise des Prix d'excellence en enseignement remis annuellement par l'Université Laval, en remportant le prix Distinction en enseignement pour les chargés de cours, les responsables de formation pratique et les professeurs de clinique.

Pour plus d'informations : <http://www.lefil.ulaval.ca/articles/enseignants-denvergure-37868.html>  
[http://www.enseigner.ulaval.ca/system/files/profil\\_laureats\\_2015\\_1.pdf](http://www.enseigner.ulaval.ca/system/files/profil_laureats_2015_1.pdf)

Pour voir le vidéo :

<http://www.enseigner.ulaval.ca/prix-en-enseignement/prix-d-excellence-en-enseignement/2014-2015>

### Vous avez publié? Vous exposez? Vous participez ou avez réalisé un spectacle, un concert? Vous faites de la recherche? Informez-nous!

Faites-nous connaître vos activités professionnelles (publication d'un livre ou d'un article; obtention d'un prix ou de subventions de recherche; participation à des colloques, à des congrès; etc.). En partageant le résultat de vos activités, vous nous aidez à mieux faire reconnaître la contribution des chargées et chargés de cours à la vie intellectuelle et artistique. Une section de notre site web vous est consacrée : alimentez-la de vos réalisations!

Pour nous contacter : [communications@seccul.ulaval.ca](mailto:communications@seccul.ulaval.ca)

## À lire, à voir, à écouter

---

### Article critique de Jean-François Nadeau

Pour ceux et celles qui auraient manqué cet article critique de Jean-François Nadeau, intitulé « La Viande », sur la société actuelle : [www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/456606/la-viande](http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/456606/la-viande)

---

Comité de rédaction : Puma Freytag, Suzanne La Vallée, Anne Beauchemin  
Collaborateur à ce numéro : Vincent Mauger, Louise Néron  
Révision linguistique : Complément Direct Service de révision linguistique  
Mise en page : Hélène Beaudoin

**Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications**  
pour **L'Équipe du SCCCUL**

Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !

© 2015 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval